

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

Délibération N°1 du 12 février 2024

Date de convocation **Etaient présents : (18)**
06.02.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint, Adjoints,
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre,
Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy
Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant
donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

Classe de découverte Approbation des quotients familiaux

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Christine Delcroix, adjointe au maire

Rappelle au Conseil Municipal que le élèves des classes de CM1 et de CM2 ont bénéficié d'un séjour en classe de découverte à Orcières dans les Hautes Alpes du 20 au 26 janvier 2024. Ainsi, il est nécessaire que le Conseil établisse les quotients et les tarifs qui seront appliqués aux familles sachant que le coût total de la prestation est de 29.576,31 € ttc.

Afin d'établir une répartition de cette somme entre la commune et les familles, il est proposé le tableau suivant :

Quotient	Tarif familles en euros
< 480	160
480-599	200
600-699	250
700-899	300
900-1100	350
>1100	385

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve le tableau de répartition des tarifs.
- ✓ charge Madame le maire de faire procéder à l'établissement des titres de recettes auprès des familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente par 18 voix pour et 4 contre.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Transmission contrôle de légalité : 15/02/24

Publiée le : 15/02/24

